



Ville de LA FRETTE-SUR-SEINE  
(Val d'Oise)

Mairie  
LA FRETTE SUR SEINE  
08 DEC 2007  
Enregistrement N° 6529

SOUS-PRÉFECTURE D'ARGENTEUIL  
18 DEC. 2007  
ARRIVÉE  
N° 01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION 7.12.07	L'an deux mille sept Le treize décembre à 20 heures 30
DATE D'AFFICHAGE 21.12.07	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Maurice CHEVIGNY, Maire Etaient présents : M. CHEVIGNY, M. GUYOMARD, Mme HOURSEAU, Mme BRIXY, M. AUDEBERT, M. CHADEBEC, Mme COUDERT, M. JACOB, M. LORENTZ, Mme LAVAIL, M. BOURDON, Mme BOUTIN, Mlle VILLETTE, Mme GORIS, M. JACQUET, M. LADURE
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE 27	Régulièrement représentés : M. DEMAY par M. LORENTZ, Mme MANSARD par M. CHEVIGNY
PRESENTS 16	Formant la majorité des membres en exercice.
VOTANTS 18	Absents : Mme CREISSENT, Mme BARBOSA, Mme KUCHALSKI, Mme ORRIT, M. GOSLING, M. PIERRAT, Mme HEBERT, Mme VEDOVATI, Mme MOACHON
OBJET :	Monsieur JACOB a été élu Secrétaire
DEBAT PUBLIC	
PROJET DE REFONTE SITE "SEINE AVAL" DU SIAAP (Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne)	Vu le code général des collectivités territoriales, Vu le débat public qui se déroule du 27 septembre au 19 décembre 2007, concernant le projet de refonte de la station "Seine Aval" qui doit être établi par le maître d'ouvrage : le SIAAP (Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne), Considérant le périmètre du SIAAP qui regroupe notamment 30 communes du département du Val d'Oise, Considérant qu'il convient d'adopter une motion précisant la position de la commune de La Frette-sur-Seine dans le cadre de ce débat.
MOTION	

L'an deux mille sept  
Le treize décembre à 20 heures 30  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique  
sous la présidence de Monsieur Maurice CHEVIGNY, Maire  
Etaient présents : M. CHEVIGNY, M. GUYOMARD, Mme HOURSEAU, Mme BRIXY, M. AUDEBERT, M.  
CHADEBEC, Mme COUDERT, M. JACOB, M. LORENTZ, Mme LAVAIL, M. BOURDON, Mme BOUTIN, Mlle  
VILLETTE, Mme GORIS, M. JACQUET, M. LADURE

Régulièrement représentés : M. DEMAY par M. LORENTZ, Mme MANSARD par M. CHEVIGNY

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mme CREISSENT, Mme BARBOSA, Mme KUCHALSKI, Mme ORRIT, M. GOSLING, M. PIERRAT,  
Mme HEBERT, Mme VEDOVATI, Mme MOACHON

Monsieur JACOB a été élu Secrétaire

**DEBAT PUBLIC**

**PROJET DE REFONTE  
SITE "SEINE AVAL"  
DU SIAAP**  
(Syndicat Interdépartemental  
pour l'Assainissement de  
l'Agglomération Parisienne)

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le débat public qui se déroule du 27 septembre au 19 décembre 2007, concernant le projet de refonte de la station  
"Seine Aval" qui doit être établi par le maître d'ouvrage : le SIAAP (Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de  
l'Agglomération Parisienne),  
Considérant le périmètre du SIAAP qui regroupe notamment 30 communes du département du Val d'Oise,  
Considérant qu'il convient d'adopter une motion précisant la position de la commune de La Frette-sur-Seine dans le cadre de  
ce débat.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

**DEMANDE** que les différents points suivants soient pris en compte par la Commission Particulière du Débat Public :

- La poursuite de la déconcentration de l'assainissement en Île-de-France et la réduction des volumes traités à "Seine Aval" en deçà des 1.500.000 de m<sup>3</sup> / jour prévus par le "Scénario C" à l'horizon 2015,
- Une forte implication de l'Etat dans la recherche de nouveaux lieux d'implantation d'unités de traitement ou de possibilités d'extension des unités existantes,
- La suppression des nuisances olfactives et sonores dans les plus brefs délais et sans attendre la fin de la refonte qui constitue une perspective lointaine,
- L'association des communes riveraines au suivi des projets et des travaux pour limiter le plus possible les gênes occasionnées,
- La réalisation d'une véritable étude sanitaire,
- Le refus de toute incinération des boues sur le site de "Seine Aval",
- Enfin, la modification de la gouvernance du SIAAP pour assurer une représentation des élus du Val d'Oise au sein de ses instances dirigeantes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Document certifié  
exécutoire le 18 DEC 2007

Le Maire

  


M. CHEVIGNY

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
  
Maurice CHEVIGNY